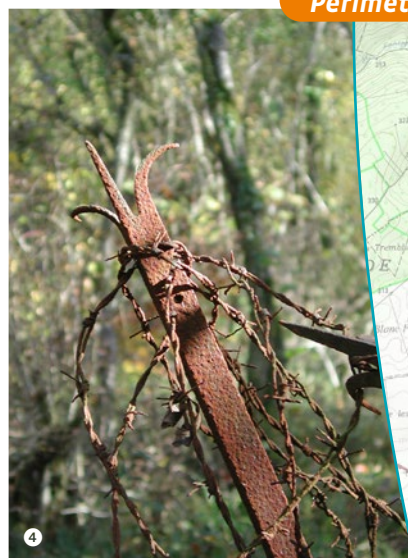
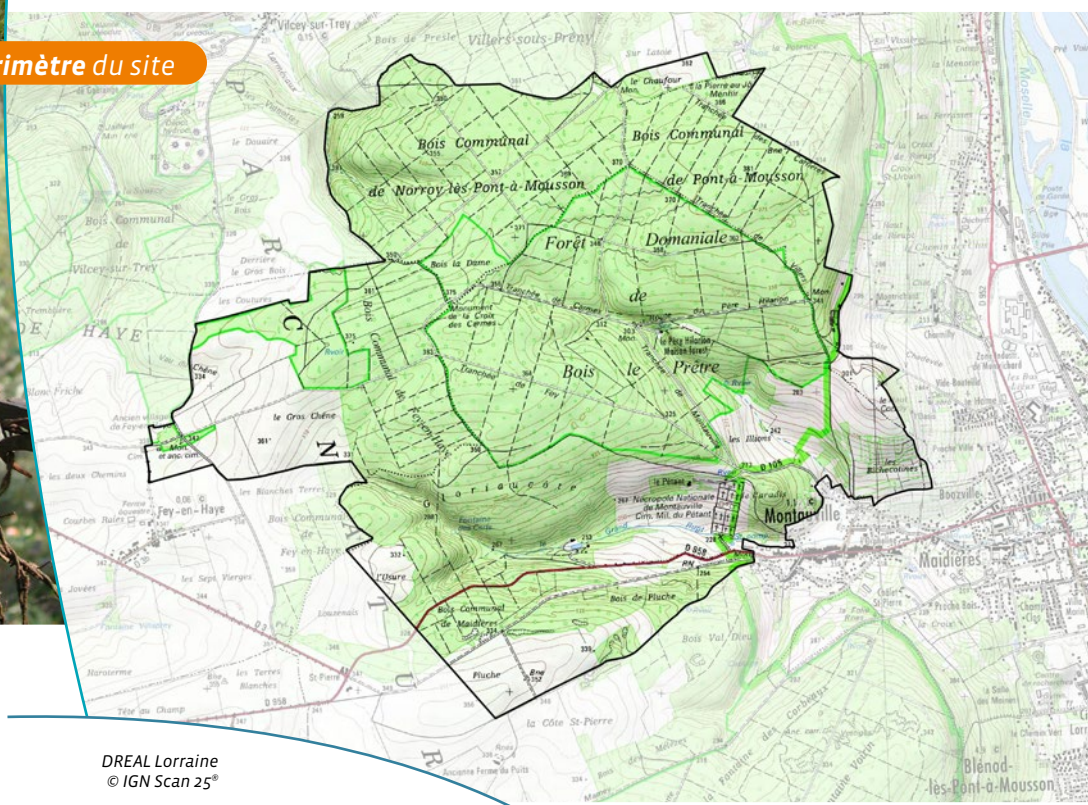


Le site de Bois le Prêtre



Périmètre du site



DREAL Lorraine
© IGN Scan 25[®]

1 000 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Néant

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus d'informations

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr — Rubrique Ressources et Milieux Naturels

Contact

srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 56 42 64